



Altkirch

Historique de l'établissement

Créée à l'origine pour répondre aux besoins découlant de la construction du Grand Canal d'Alsace et plus largement d'une fabrique de ciment en Alsace, la cimenterie d'Altkirch portait initialement le nom de « Chaux et Ciments Portland du Haut-Rhin » lors de la mise en service de ses premières installations en 1927. En 1973, la société devient Ciments d'Origny. En 2002, le groupe suisse Holderbank, ayant une participation majoritaire dans l'entreprise depuis 1958, change de nom et de logo et devient Holcim. La cimenterie altkirchoise est nommée Holcim Haut-Rhin lors de la fusion des deux sociétés Lafarge et Holcim en 2015 et est membre du groupe LafargeHolcim qui devient en 2021 le groupe Holcim, avec l'apparition d'une nouvelle identité graphique pour le site en 2023.

Présentation de l'établissement

L'usine d'Altkirch fabrique en continu différentes qualités de ciments. Le constituant principal des ciments est le « clinker » obtenu par la cuisson d'un mélange de matières premières, dont le calcaire, en grande partie extraites de la carrière attenante à la cimenterie. Pour cette cuisson, le four est alimenté en combustibles traditionnels (fossiles naturels) et alternatifs (issus de la valorisation de déchets industriels non-recyclables). L'utilisation des déchets en cimenterie s'effectue dans des conditions strictes édictées dans l'arrêté préfectoral et les directives du Groupe. Ne sont ainsi sélectionnés que des déchets dont la composition est compatible avec le procédé cimentier, ses performances environnementales et la qualité des ciments. Les principales étapes de fabrication et de valorisation des matériaux et des combustibles sont la préparation et le stockage des matières premières, la préparation et l'homogénéisation de la farine (matières premières broyées), la cuisson et le stockage du clinker, le broyage des ciments, le stockage et les expéditions des ciments.

Réglementation et dispositions auxquelles est soumis l'établissement

La cimenterie, dont le siège social est basé à Issy-Les-Moulineaux, est autorisée par l'arrêté préfectoral du 13 février 2020 à exercer ses activités de fabrication de ciment et de co-incinération de déchets sur le territoire de la commune d'Altkirch. La dernière version de l'étude de dangers menée dans le périmètre de la cimenterie date de décembre 2018. Une nouvelle version est prévue en 2023.

N.B. : La société Holcim Haut-Rhin est composée d'une carrière et d'une cimenterie sur la commune d'Altkirch et dispose ainsi de deux arrêtés préfectoraux d'autorisation distincts.

Textes disponibles accessibles sur le site internet GEORISQUES

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1>

Information sur les risques et les effets potentiels

Risques principaux	
Dispersion vapeurs toxiques	
Explosion (effet de surpression)	
Incendie (effet thermique)	

Périmètre du plan particulier d'intervention

Plan particulier d'intervention (PPI): mesures d'urgence prises sous la direction du Préfet pour la protection des populations en cas d'accident majeur.

Le plan particulier d'intervention du site Holcim d'Altkirch n'est pas établi. Cependant, le périmètre de risque est déterminé à partir des scénarios d'accidents qui peuvent avoir des effets à l'extérieur du site. La distance d'effets maximale est de 90 mètres.

Dans tous les cas, les consignes de sécurité indiquées dans cette brochure s'appliquent en cas d'alerte.



Mesures de réduction des risques à la source, de prévention et de protection

Le système de gestion de la sécurité (SGS), proportionné aux risques d'accidents majeurs susceptibles d'être générés par les substances présentes dans les installations, repose sur un ensemble contrôlé d'actions planifiées ou systématiques, fondées sur des procédures et consignes, et s'inscrit dans la continuité de la politique de prévention des accidents majeurs définie.

On peut citer quelques mesures prises à titre d'exemple :

- suivi des plans de maintenance, et intégration du vieillissement des installations dans les plans de surveillance,
- mise en place et contrôle des systèmes de sécurité (niveaux, arrêts d'urgence, détecteurs et capteurs),
- mise en place d'équipements limitant les effets de surpression et inertage d'installations,
- formation et information du personnel et des sous-traitants, notamment sur les dangers et risques présents, afin qu'ils exercent leurs activités d'une manière responsable vis-à-vis de la sécurité,
- confinement du site (collecte et contrôle des eaux) pour contenir les eaux de ruissellement et d'extinction incendie,
- analyse des défaillances pour définir et mettre en place les actions correctives appropriées.

Moyens de secours de l'établissement

La sécurité est partie intégrante de la fonction de chacun. Les salariés ayant des tâches techniques particulières bénéficient d'une formation spécifique à l'exploitation et à la sécurité.

Une astreinte et un personnel présent en permanence sont en place. Le personnel peut procéder à l'appel des services de secours et faciliter leur acheminement sur le lieu du sinistre, en plus des moyens de lutte contre l'incendie mis en œuvre.

L'établissement est en contact régulier avec le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin pour se familiariser avec les infrastructures et les risques du site.

Actions de communication de l'entreprise

L'entreprise participe aux réunions de la Commission de Suivi de Site (CSS) d'Altkirch. Le but de cette commission est de développer une culture de la prévention des risques et de favoriser les bons comportements en cas d'accident.

Des réunions sont organisées avec les conseils municipaux des communes voisines.

L'établissement est certifié ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001.

Fréquences des médias conventionnés dans le secteur :

France 3 Alsace

France Bleu Alsace : 102.6

Radio DKL Dreyeckland : 96.4



Coordonnées de l'établissement :

HOLCIM HAUT-RHIN S.A.S.

Usine d'Altkirch

1 route de Thann – BP 21 – 68131 ALTKIRCH CEDEX

Téléphone (standard) : 03 89 08 15 00